

Conseil pour les questions de pauvreté en Suisse

Projet pour la phase pilote 2026-2028

1. Une voix pour et par les personnes ayant l'expérience de la pauvreté	1
2. Élaboration d'une proposition pour la création d'un Conseil pour les questions de pauvreté	2
3. Objectifs, fonctionnement et impact du conseil	3
4. Structure organisationnelle	4
5. Mise en place du groupe de coordination et recrutement des membres du conseil	6
6. Phase pilote 2026-2028	7
7. Association	8
8. Calendrier	9
9. Financement du projet	9
10. Annexe	11

1. Une voix pour et par les personnes ayant l'expérience de la pauvreté

La pauvreté est une réalité incontournable en Suisse. Quelque 700 000 personnes sont actuellement touchées par ce phénomène et 1,4 million sont menacées de l'être¹. Pourtant, la voix des personnes ayant l'expérience de la pauvreté reste souvent inaudible dans le débat politique. Ces personnes voient leur participation limitée, sont victimes de stigmatisation et n'ont souvent pas accès aux processus de décision politique qui les concernent directement.

La participation politique des personnes ayant connu la pauvreté peut avoir de nombreux effets positifs. Elle permet à ces personnes de défendre elles-mêmes leurs intérêts et de mettre à profit leur expérience. Lorsque ces expériences viennent compléter et enrichir l'expertise des professionnels de la politique, de l'administration et de la société civile, elles peuvent donner une impulsion concrète et durable à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Les instances politiques et administratives ont tout à gagner à ce que les mesures qu'elles prennent soient mieux adaptées à la réalité et plus efficaces. Comme l'a justement formulé un participant à un atelier lors de la genèse du projet : « Seules les personnes ayant une expérience de la pauvreté et sachant ce que signifie vivre dans la pauvreté peuvent élaborer et proposer des solutions efficaces pour les personnes concernées². » De plus, la participation visible des personnes touchées par la pauvreté contribue à briser le tabou de la pauvreté et à sensibiliser la société à ses causes et à ses conséquences.

Le Conseil pour les questions de pauvreté jouera un rôle pionnier en tant que structure de participation permanente en Suisse. Il renforcera la participation politique des personnes ayant

¹ Office fédéral de la statistique (2025) : [Le taux de pauvreté est resté proche de 8 % en 2023](#).

² Proposition d'un Conseil pour les questions de pauvreté en Suisse, p. 14.

connu la pauvreté et insufflera un élan novateur à la prévention et à la lutte contre ce phénomène. Ce projet a été élaboré conjointement par des personnes ayant l'expérience de la pauvreté, des responsables politiques et des professionnels dans le cadre d'un processus participatif étalé sur plusieurs années.

2. Élaboration d'une proposition pour la création d'un Conseil pour les questions de pauvreté

Ces dernières années, les personnes ayant l'expérience de la pauvreté et les organisations qui les représentent ont à plusieurs reprises demandé que leurs intérêts et leur voix soient davantage pris en compte dans les processus de décision politique. Dans d'autres pays, il existe déjà des projets permettant à des personnes ayant vécu la pauvreté de participer à l'élaboration de la politique de lutte contre ce phénomène. Une étude menée dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté a montré qu'en Suisse, de tels projets participatifs n'ont jusqu'à présent été menés que de manière ponctuelle et au niveau local³. Or, il a également été constaté que les effets positifs de la participation se font surtout sentir dans des structures continues et fixes. C'est dans ce contexte que la Plateforme nationale contre la pauvreté a lancé un processus participatif visant à mettre en place une structure de participation permanente en Suisse.

Entre 2022 et 2024, plus de 50 personnes issues de toute la Suisse et ayant l'expérience de la pauvreté ont participé, avec le soutien d'une équipe interdisciplinaire, à des groupes de discussion, des ateliers et des réunions⁴. Ces personnes se distinguaient par un large éventail d'expériences et de parcours différents. Des professionnels de la politique, de l'administration, du travail social et de la recherche scientifique ont également contribué à ce projet. Cette large participation a conféré au processus et à ses résultats une grande profondeur de contenu, une légitimité démocratique et une assise institutionnelle importante. Le processus a abouti à la proposition concrète de création d'un Conseil pour les questions de pauvreté.

En décembre 2024, le Conseil fédéral a pris connaissance de cette proposition. Dans son rapport, il a présenté la participation des personnes concernées comme l'un des quatre principaux éléments des efforts déployés à l'échelle nationale pour améliorer la politique de lutte contre la pauvreté⁵. Les deux premiers éléments, à savoir le Monitoring national de la pauvreté et l'élaboration d'une stratégie nationale, relèvent de la responsabilité de la Confédération. Le troisième élément – la Plateforme nationale contre la pauvreté – est porté conjointement par la Confédération, les cantons, les communes et des organisations de la société civile. Enfin, le Conseil pour les questions de pauvreté doit principalement être financé par la société civile. La Plateforme nationale contre la pauvreté est chargée de coordonner la mise en place de cette instance jusqu'au lancement de la phase pilote en 2026.

Pour préparer la phase pilote, la Plateforme nationale contre la pauvreté a mené à bien les travaux suivants en 2025 :

- envoi de demandes de financement à des fondations ;
- clarification de la future forme juridique du conseil (atelier du 26 juin 2025) ;
- précision de différents aspects de la conception et de l'organisation à l'occasion d'un atelier participatif du 10 septembre 2025.

³ Chiapparini et al. (2020).

⁴ Voir l'annexe I ci-dessous et Rapport complet sur le Conseil pour les questions de pauvreté, p. 5-10.

⁵ Département fédéral de l'intérieur (2024).

Lors de cet atelier d'une journée, qui s'est tenu le 10 septembre 2025, 30 personnes ayant l'expérience de la pauvreté et 10 spécialistes issus de l'administration, d'organisations de la société civile et d'associations professionnelles ont pris part à l'élaboration du projet⁶. Les participants ont discuté de questions relatives à l'organisation, au fonctionnement et à la forme juridique du Conseil pour les questions de pauvreté, à la conception de la procédure de recrutement ainsi qu'aux étapes suivantes. Les points essentiels ont été décidés par les personnes ayant l'expérience de la pauvreté lors d'un vote.

La prochaine étape consistera à recruter les membres des organes de travail du conseil, à mettre en place un secrétariat et à créer une association. Le lancement officiel du Conseil pour les questions de pauvreté est prévu pour le premier semestre 2026 à l'occasion d'une manifestation publique (voir la section 8 « Calendrier »).

3. Objectifs, fonctionnement et impact du conseil

Le Conseil pour les questions de pauvreté vise à renforcer durablement la participation politique des personnes ayant l'expérience de la pauvreté en Suisse et à faire entendre leur voix dans les processus de décision. En tant que projet ayant valeur de modèle, il permettra d'intégrer les connaissances empiriques de ces personnes dans la conception et la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté. Il servira d'interlocuteur privilégié pour les questions liées à la pauvreté et favorisera un dialogue continu entre les personnes concernées et les responsables politiques, l'administration et la société civile.

Pendant le processus d'élaboration, les participants ont défini les objectifs centraux suivants du Conseil pour les questions de pauvreté :

1. Les instances de décision du monde politique, de l'administration et de la société civile consultent le conseil sur les questions de prévention et de lutte contre la pauvreté.
2. Le conseil soumet aux instances de décision des propositions visant à améliorer la prévention et la lutte contre la pauvreté.
3. Il participe aux décisions politiques et les influence.
4. Il favorise les échanges entre les personnes ayant fait l'expérience de la pauvreté et les autres acteurs (acteurs du monde politique et de l'administration, responsables d'institutions, professionnels, etc.).
5. Il sensibilise et mobilise l'opinion publique afin de faire évoluer les attitudes et les préjugés à l'égard de la pauvreté.

Pour atteindre ces objectifs, les membres du conseil doivent être représentés au sein d'organes et de groupes de travail traitant de la prévention et de la lutte contre la pauvreté dans la sphère politique, l'administration, la société civile ou la recherche, par exemple pour l'élaboration de la stratégie nationale contre la pauvreté. Le conseil rédige par ailleurs des avis et des prises de position sur des thèmes et des débats importants pour la politique de lutte contre la pauvreté. Il en assure la diffusion, notamment au moyen de communiqués de presse ou de conférences. En organisant des activités de mise en réseau, il favorise également un échange régulier avec les acteurs pertinents de la sphère politique, de l'administration et de la société civile, ainsi qu'avec un large public ayant l'expérience de la pauvreté. Le conseil peut par ailleurs organiser ponctuellement des rencontres et des activités de mise en réseau avec des responsables politiques et des professionnels. Les modalités concrètes de travail et les priorités de la collaboration pour favoriser la mise en réseau et établir des partenariats seront définies et développées par les membres du conseil pendant la phase pilote.

⁶ Pour une liste détaillée, voir l'annexe II.

Cette phase pilote visera principalement à mettre en commun les ressources et le travail à l'échelle nationale. En tant que projet pionnier au niveau national, le conseil pourra toutefois également avoir un impact au niveau régional. Une participante au processus d'élaboration souligne ce point : « Une structure participative durable au niveau national pourrait avoir un effet de motivation sur les initiatives locales en matière de politique de lutte contre la pauvreté, ce qui pourrait les renforcer. Le lobbying socio-politique en profiterait probablement aussi⁷. » La participation systématique des personnes concernées au sein du Conseil pour les questions de pauvreté permettra de faire entendre leurs expériences, de leur conférer un impact politique, d'améliorer la qualité des mesures de lutte contre la pauvreté et de pérenniser les structures participatives au sein de l'administration et de la sphère politique.

4. Structure organisationnelle

L'organisation comprend quatre éléments clés : le conseil, le secrétariat, le groupe de coordination et le réseau (voir l'illustration). Cette structure se fonde sur le projet initial ; elle a été retravaillée et élargie ces derniers mois, puis concrétisée et validée par les participants lors de l'atelier du 10 septembre 2025.

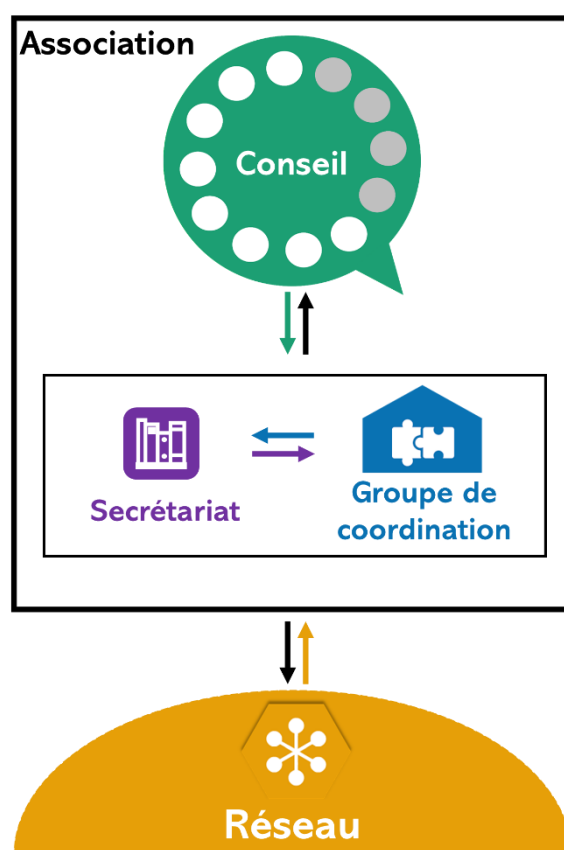
Le conseil

Le conseil constitue le cœur du dispositif. Chargé du volet politique et thématique, il est composé comme suit :

- huit à douze personnes ayant l'expérience de la pauvreté qui, en tant que membres avec voix délibérative, décident du travail et de l'orientation du conseil ;
- environ cinq professionnels qui, en tant que membres avec voix consultative, apportent leur expertise et leurs réseaux.

Cette configuration répond au souhait explicite des participants au processus d'élaboration de voir le conseil allier expérience pratique et expertise professionnelle. Elle devrait favoriser une compréhension mutuelle et contribuer à l'élaboration de positions ancrées dans la réalité sociale et le contexte politique. De plus, la présence au sein du conseil de professionnels disposant de réseaux dans le monde politique, l'administration, la société civile et l'économie renforcera l'influence de cette instance. Il est toutefois prévu que les personnes ayant l'expérience de la pauvreté soient les seules à disposer d'un pouvoir de décision.

Pour refléter la diversité des situations de pauvreté en Suisse, une attention particulière sera portée à l'hétérogénéité des expériences de la pauvreté parmi les membres du conseil. Le genre, l'âge, le contexte et le parcours de vie, l'origine socioculturelle, la formation et la région d'origine seront également pris en compte. Ce souci de représentativité vise à garantir que le conseil soit perçu comme le représentant légitime du plus grand nombre possible de



⁷ Caritas, Almanach social 2025, p. 199

personnes ayant l'expérience de la pauvreté. Les professionnels devront quant à eux provenir de divers horizons (social, formation, intégration, politique, économie et droit) et des différents échelons institutionnels (Confédération, cantons, villes et communes). (Voir l'annexe III pour la liste des critères et des exigences.)

Outre ces critères relatifs à la composition du conseil, les exigences applicables aux futurs membres ont été précisées lors de l'atelier du 10 septembre 2025. Les membres devront notamment disposer de suffisamment de temps, être en mesure de communiquer en français ou en allemand, et être prêts à représenter activement le conseil. Les membres ayant une expérience de la pauvreté devront être capables de relier leurs expériences personnelles à des perspectives structurelles dépassant le cadre individuel. Les professionnels devront quant à eux disposer de réseaux au sein de la société civile, de l'administration et de la politique, et apporter des ressources pour le travail de relations publiques.

Les membres du conseil ont droit à une indemnité de présence de 200 francs pour leur participation aux séances et peuvent, le cas échéant, se faire rembourser les frais de déplacement ainsi que les frais de garde d'enfants ou de soins à des proches. Le montant, la forme et les modalités de paiement des indemnités pourront faire l'objet de discussions et d'ajustements au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Secrétariat

Le secrétariat apporte un soutien opérationnel et administratif au conseil. Il organise les séances, en assure la modération et gère la communication interne. Il accompagne les membres du conseil dans leurs activités, les assiste pour les relations publiques, gère le site web et s'occupe des aspects financiers ainsi que du remboursement des frais. Il fait également office de plaque tournante pour les contacts et les informations, organise le cas échéant des formations continues et initie les nouveaux membres aux processus. Le secrétariat prépare et coordonne également les manifestations. Il travaille en étroite collaboration avec le groupe de coordination et participe à ses réunions. Il veille ainsi à la mise en œuvre professionnelle des décisions et au bon fonctionnement du conseil. Le secrétariat est assuré par une personne disposant des connaissances et de l'expérience nécessaires en matière de direction, de fonctionnement d'une association et de soutien opérationnel et communicationnel au conseil. Le responsable du secrétariat possède également une expérience approfondie des projets participatifs avec des personnes touchées par la pauvreté. Un taux d'occupation de 70 % est prévu pour ce poste.

Groupe de coordination

Le groupe de coordination constitue le comité exécutif de l'association (voir la section 7 « Association »). Il gère les aspects organisationnels, permettant ainsi au conseil de se concentrer pleinement sur le travail de fond. Il assure notamment la gestion du personnel du secrétariat. Avec le soutien de ce dernier, le groupe de coordination est aussi responsable de la planification financière et de l'activité de l'association. Ainsi, il rédige le rapport d'activité et organise l'assemblée générale annuelle. La recherche et la nomination des membres du conseil, la création de l'association et le recrutement du secrétariat feront également partie de ses missions exceptionnelles pour la phase de mise en place.

Le groupe de coordination est composé de cinq membres. Lors de l'atelier du 10 septembre 2025, il a été décidé qu'au moins deux de ces membres devaient avoir connu la pauvreté, afin d'éviter que le groupe de coordination n'exerce une influence trop importante sur le conseil. La composition du groupe de coordination respectera par ailleurs la diversité en ce qui concerne le plurilinguisme, l'origine régionale, le genre et le secteur d'activité (administration, organisations de la société civile ou économie privée).

Les membres du groupe de coordination doivent posséder des compétences en matière de travail administratif et stratégique, notamment en ce qui concerne la gestion d'une association et la recherche de financements. Pendant la phase pilote, mais aussi par la suite, le groupe de coordination jouera un rôle clé en tant que comité de l'association. Il mettra en place le conseil et en assurera le fonctionnement et le financement à long terme. (Voir l'annexe IV pour la liste des critères relatifs à la composition du groupe de coordination et des exigences envers ses membres).

Les membres du groupe de coordination ont droit à une indemnité de présence de 200 francs et peuvent, le cas échéant, se faire rembourser les frais de déplacement ainsi que les frais de garde d'enfants ou de soins à des proches.

Réseau

Le réseau constitue la base de l'organisation du Conseil. Il se compose, d'une part, de personnes ayant vécu la pauvreté. Ces personnes font profiter le conseil de leur expérience et de leur engagement en donnant des impulsions et un retour sur le travail politique, en participant aux rencontres annuelles du réseau ou en assumant des tâches de moindre importance. Le réseau renforce ainsi la légitimité du conseil et la pertinence de son contenu en établissant une proximité avec les réalités quotidiennes et la situation des personnes dont il représente les intérêts. De nouveaux membres du conseil pourront par ailleurs être recrutés en son sein, garantissant la continuité du conseil.

D'autre part, des institutions et des professionnels peuvent également faire partie du réseau en soutenant le conseil sur le plan des idées ou des ressources financières, en mettant leur expertise à sa disposition ou en collaborant ponctuellement avec lui. Ces acteurs contribuent ainsi à faire connaître le conseil et apportent une contribution importante à sa stabilité et à son efficacité. Les organisations qui soutiennent le conseil seront mises en évidence de manière appropriée (par ex. sur le site Internet ou au moyen d'un label).

5. Mise en place du groupe de coordination et recrutement des membres du conseil

À la suite de l'atelier du 10 septembre 2025, la Plateforme nationale contre la pauvreté a informé les personnes déjà impliquées dans le projet de leur possibilité de participer au groupe de coordination ou au conseil. Les personnes intéressées à rejoindre le groupe de coordination pouvaient s'annoncer jusqu'à la mi-octobre 2025 auprès de la plateforme, qui se charge par ailleurs de clarifier la représentation des organisations partenaires au sein de ce groupe. La plateforme constituera ensuite le groupe de coordination en tenant compte des critères définis lors de l'atelier du 10 septembre 2025 concernant sa composition et les exigences que doivent remplir ses membres. Le groupe entamera ses activités en novembre 2025 et se chargera de recruter les membres du conseil pour la phase pilote.

Durant la phase de mise en place, la Plateforme nationale contre la pauvreté mettra du personnel à disposition et confiera certaines tâches administratives à un prestataire externe en attendant que le groupe de coordination institue le secrétariat du conseil au printemps 2026.

Le processus de recrutement pour le conseil débutera par deux séances d'information publiques (le 24 novembre 2025 en allemand et le 1^{er} décembre 2025 en français), lors desquelles les personnes intéressées pourront obtenir des informations sur les activités du conseil, les conditions à remplir pour en faire partie et la marche à suivre pour postuler. La phase de dépôt des candidatures durera du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026. Le processus de

candidature, défini lors de l'atelier du 10 septembre 2025, a été conçu de manière aussi simple et accessible que possible (voir l'annexe V pour les critères à remplir). Pour postuler, il suffira de remplir un formulaire, qui pourra être soumis par écrit ou par téléphone. Les personnes intéressées pourront se faire aider par des membres du réseau. La Plateforme nationale contre la pauvreté réceptionnera les candidatures et les transmettra au groupe de coordination. Ce dernier les évaluera, mènera des entretiens si nécessaire et s'assurera que la composition du conseil répond aux critères fixés (voir l'annexe III).

Le premier mandat du conseil et du groupe de coordination couvrira la durée de la phase pilote, à savoir trois ans. La manière dont les deux entités seront renouvelées à l'issue de cette phase est l'une des questions qui devront être clarifiées au fil du projet.

6. Phase pilote 2026-2028

Le Conseil sera lancé officiellement lors d'un événement public au printemps 2026. Puisqu'il s'agit d'un projet pionnier, qui avancera souvent en terrain inconnu, son mode de fonctionnement interne et son influence externe devront tout d'abord être définis et testés. C'est pourquoi le mandat du conseil débutera par une phase pilote, qui lui permettra de mettre en place progressivement ses activités et ses structures dans un horizon temporel défini ainsi que d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de financement à plus long terme.

Durant la phase pilote, le conseil poursuivra principalement les objectifs suivants :

- Travail de fond : définir les thèmes prioritaires.
- Mise en place de la structure : consolider les différents organes (conseil, groupe de coordination, secrétariat, réseau) et renforcer leur autonomie, définir le déroulement des séances, répartir les tâches, préciser la coordination entre les membres du conseil ainsi qu'entre le conseil et le groupe de coordination.
- Information du public : faire connaître le conseil auprès des milieux politiques, de l'administration et du grand public, développer les réseaux et les partenariats du conseil et de ses membres.
- Positionnement : rédiger des prises de position et mener des activités dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté.

Évaluation

Les tâches, les processus et les structures définis pour la phase pilote devront être évalués et, si nécessaire, adaptés afin d'améliorer le fonctionnement du conseil et de répondre au mieux aux besoins des personnes impliquées et des autres parties prenantes. La phase pilote fera donc l'objet d'une évaluation externe d'ici la mi-2028. Cette évaluation permettra de révéler la manière dont le conseil a fonctionné durant cette première phase, les résultats qu'il a pu obtenir et l'influence qu'il exerce. D'une part, elle se concentrera sur la collaboration au sein du conseil et avec les partenaires externes ; d'autre part, elle examinera comment les réalisations du conseil (prises de position, événements et autres activités) ont été perçues. Pour ce faire, elle s'intéressera non seulement à la perception des principaux partenaires, mais aussi à celle des participants au projet : comment les membres du conseil et du réseau qui ont l'expérience de la pauvreté évaluent-ils la contribution apportée par le conseil ainsi que son fonctionnement ? Leurs attentes à l'égard du projet ont-elles été satisfaites ? Sur cette base, l'évaluation recommandera d'éventuels changements à entreprendre pour perfectionner l'organisation et le mode de travail du conseil et, ainsi, accroître son impact à long terme.

7. Association

Le fait que le conseil dispose de sa propre structure juridique garantira son indépendance vis-à-vis de la Plateforme nationale contre la pauvreté et des autres acteurs. Il pourra ainsi demander des subventions, agir de manière autonome et assurer la pérennité de ses structures.

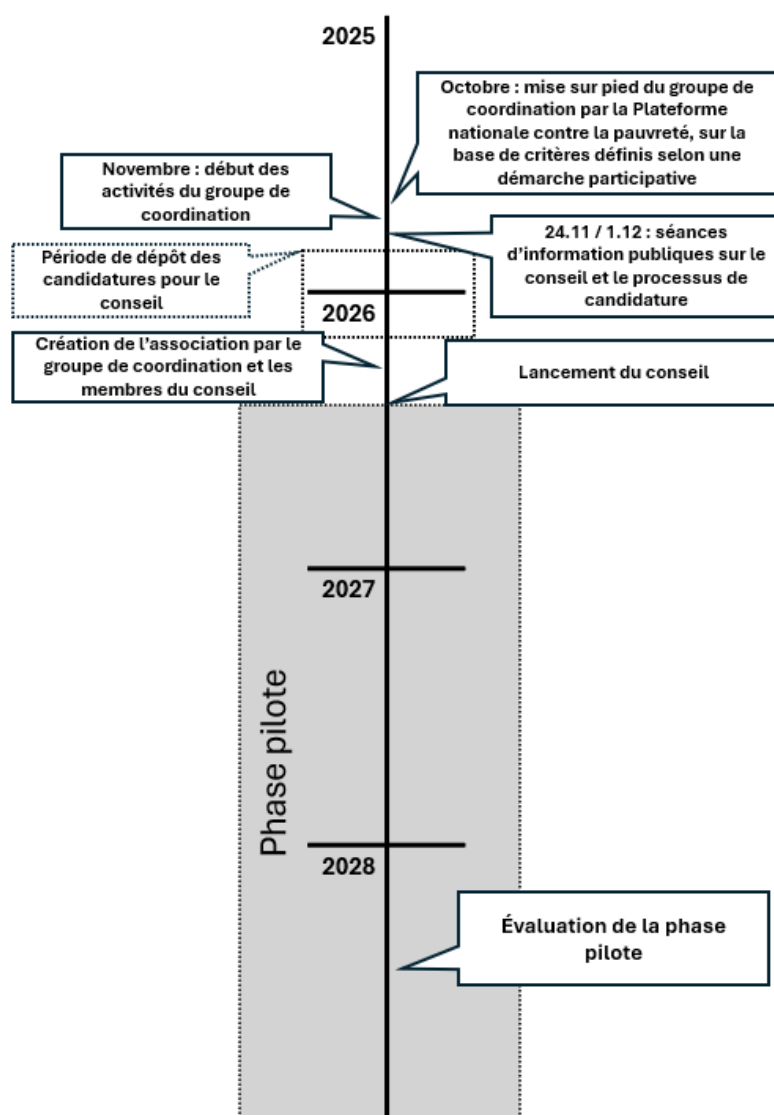
L'association est la forme juridique qui correspond le mieux aux exigences et au mode de fonctionnement du conseil. En effet, elle garantit non seulement l'indépendance de ce dernier, mais favorise aussi la participation grâce à son fonctionnement démocratique et à la souplesse qu'elle offre dans la conception des processus. Elle crée aussi de la transparence, ce qui accroît la légitimité du conseil vis-à-vis du réseau et des bailleurs de fonds potentiels. Le choix de la forme juridique du conseil a été préparé et arrêté de manière participative : avant l'atelier du 10 septembre 2025, la Plateforme nationale contre la pauvreté a élaboré des propositions de forme juridique et en a discuté avec des partenaires et des parties prenantes dans le cadre d'un autre atelier. Lors de l'atelier de septembre, la proposition retenue a ensuite été développée et validée, avec la participation active de personnes ayant connu la pauvreté.

Les participants ont opté pour une structure relativement simple, qui soutient les objectifs du conseil et lui permet de se concentrer sur le travail politique. Le groupe de coordination tient lieu de comité. Les membres de l'association sont les membres du conseil et du groupe de coordination. Il doit s'agir de personnes physiques : les employés ou les membres d'organisations et d'institutions peuvent être enregistrés comme représentants de celles-ci, mais ils adhèrent à l'association en tant qu'individus. Ce système garantit l'implication des organisations partenaires sans compromettre l'indépendance du conseil. Enfin, l'organe suprême de l'association est l'assemblée générale, qui se compose des membres du conseil. Ces derniers sont ainsi assurés de pouvoir décider de l'orientation de l'association.

Le réseau n'est pas formellement intégré à la structure de l'association. Cette décision a été prise lors de l'atelier du 10 septembre 2025, notamment afin de ne pas surcharger le secrétariat avec la gestion des membres du réseau et de laisser le pouvoir décisionnel aux membres du conseil. Le réseau occupe toutefois une place importante dans la structure générale du projet.

Une ébauche de statuts sera élaborée au cours des prochains mois sur la base des travaux réalisés jusqu'à présent. L'association devrait être officiellement créée au printemps 2026 par le groupe de coordination et les membres du conseil. Si, pour des raisons pratiques, il s'avère nécessaire de créer une structure juridique plus tôt (par ex. pour le financement), il serait aussi envisageable que le groupe de coordination fonde l'association dès l'automne 2025, puis valide (ou, le cas échéant, adapte) les statuts avec le conseil lors d'une première assemblée annuelle au printemps 2026.

8. Calendrier



9. Financement du projet

En tant qu'association d'utilité publique, le conseil sera financé pendant la phase pilote par des subventions de fondations et des contributions d'organisations partenaires (en espèces ou en nature). Le soutien de ces organisations lui permettra de mobiliser des ressources supplémentaires et renforcera son ancrage politique. AvenirSocial s'est par exemple déclaré prêt à mettre à disposition un espace de bureau à prix réduit et à installer le siège de l'association dans ses locaux à Berne. Étant donné que les membres du conseil sont des personnes touchées par la pauvreté, aucune cotisation ne leur sera demandée.

Il sera au contraire indispensable d'indemniser les participants, en particulier ceux en situation de pauvreté, et de mettre sur pied un secrétariat permanent qui leur apporte un soutien professionnel afin que le conseil puisse fonctionner comme prévu et atteindre l'effet souhaité. Les frais suivants devront donc être couverts :

- indemnisation des membres du conseil et du groupe de coordination ;
- frais de personnel et de matériel pour le secrétariat ;
- organisation des rencontres annuelles du réseau et d'autres manifestations ;
- rémunération éventuelle d'experts ou de conseillers (par ex. pour l'évaluation).

Pour la phase pilote (2026 à 2028), les frais du conseil devraient s'élever à environ 600 000 francs.

La Plateforme nationale contre la pauvreté pose actuellement les bases de la planification financière et de la collecte de fonds, qui passeront ensuite sous la responsabilité du groupe de coordination et du secrétariat. Durant la phase pilote, ceux-ci établiront un budget et un plan financier à long terme afin de garantir le financement durable du conseil.

10. Annexe

I) Organisations impliquées dans le processus d'élaboration⁸

Personnes ayant l'expérience de la pauvreté et professionnels issus des organisations de personnes concernées et des ONG suivantes (et autres personnes engagées à titre individuel) :

- Association Construire demain (ACD), Association de lutte contre les injustices sociales et la précarité (ALCIP), Association des familles du quart-monde (AFQM), Association JeunesParents, Association sociale POUR Neuch, ATD Quart Monde, Avenir 50plus, Botschafterinnen Lesen und Schreiben Bern Mittelland, Caritas Suisse, Caritas Tessin, Centre social protestant CSP Vaud, Croix-Rouge suisse (CRS), Internetcafé Planet13, Kirchliche Gassenarbeit Luzern, Kontaktstelle für Arbeitslose Basel, Liste 13 gegen Armut und Ausgrenzung, Maison de la diaconie et de la solidarité du Valais, projet RI-Retraite Vaud, Secours d'hiver, TravailSuisse, Treffpunkt Vogelsang Winterthur, Verein Surprise, Volkshochschule Bern, Workfair 50+

- Représentants des cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Genève, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Schwytz, Valais, Vaud et Zurich.

Associations professionnelles de l'aide sociale et du travail social :

Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (Artias), Avenir Social, Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS)

Représentants des pouvoirs publics au niveau fédéral :

Bureau national de la collaboration interinstitutionnelle (CII), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Office fédéral de la statistique (OFS), Office fédéral du logement (OFL), Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

Représentants des pouvoirs publics au niveau cantonal et communal :

Bureau de la sécurité sociale de la ville de Berne, Initiative des villes pour la politique sociale (Union des villes suisses UVS), Services sociaux régionaux de la commune de Wohlen (BE), Services sociaux régionaux du canton du Jura

II) Participants à l'atelier du 10 septembre 2025

27 personnes ayant l'expérience de la pauvreté

- membres des associations suivantes : Association Construire demain (ACD), Association sociale POUR Neuch, ATD Quart Monde, Avenir 50plus, Internetcafé Planet 13 Basel, Maison de la diaconie et de la solidarité du Valais, projet RI-Retraite Vaud et projet subséquent (groupes de pairs), Treffpunkt Vogelsang Winterthur, Workfair 50+

- autres personnes engagées à titre individuel

10 professionnels

- issus des institutions suivantes : Association romande et tessinoise des institutions d'actions sociale (Artias), Avenir Social, Caritas Suisse, Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), Haute école de travail social de la Haute école spécialisée bernoise (BFH), Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Ville de Bienne

5 animateurs

- d'ATD Quart Monde, de la Haute école de travail social de Fribourg (HETS) et de l'OFAS

⁸ Rapport complet sur le Conseil pour les questions de pauvreté, p. 7-8.

Les participants provenaient des cantons suivants : Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Genève, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Valais, Vaud et Zurich.

III) Critères relatifs à la composition du conseil et exigences envers ses membres

Selon la proposition de 2024, complétée et validée le 10 septembre 2025

Critères relatifs à la composition : qui devra être représenté au sein du conseil ?

Personnes ayant l'expérience de la pauvreté (membres avec voix délibérative) :

- Divers cantons et régions de Suisse
- Diverses situations de pauvreté : pauvreté due à la monoparentalité, à l'absence d'emploi, à la maladie, au manque de réseau social, au manque de formation, à des revenus ne couvrant pas le minimum vital (travailleurs pauvres et personnes âgées), entre autres
- Au moins deux régions linguistiques (Suisse romande et Suisse alémanique)
- Différentes origines culturelles et sociales
- Différents niveaux de formation (allant de « sans formation » à « diplôme universitaire »)
- Plusieurs genres
- Différents âges
- Personnes reliées à des organisations soutenant les personnes dans la pauvreté (ou non)
- Personnes avec ou sans expérience des processus participatifs

Professionnels (membres avec voix consultative) :

- Diversité des domaines d'expertise (affaires sociales, instruction et formation, intégration, droit, politique, économie)
- Divers échelons de l'administration (Confédération, cantons, régions, villes et communes)
- Diversité des organisations (publiques ou privées)
- Au moins deux régions linguistiques de Suisse
- Préférence donnée aux personnes ayant une expérience des processus participatifs

Exigences envers les membres ayant l'expérience de la pauvreté

- Intérêt et disponibilité pour s'engager à moyen terme au sein du conseil (min. deux ans)
- Temps à consacrer aux séances régulières du conseil, aux tâches à effectuer entre les séances et à d'autres événements
- Capacité à faire bénéficier le conseil non seulement de son expérience personnelle de la pauvreté, mais aussi des expériences et des points de vue d'autres individus concernés (perspective structurelle)
- Idéalement, expérience en matière de participation, par ex. dans le cadre de la formation, de l'administration, de la politique ou de la recherche
- Volonté d'agir au nom du conseil et de le représenter vis-à-vis de l'extérieur
- Connaissances en français ou en allemand

Exigences envers les professionnels avec voix consultative

- Intérêt et disponibilité pour s'engager à moyen terme au sein du conseil (min. deux ans)
- Temps à consacrer aux séances régulières du conseil, aux tâches à effectuer entre les séances et à d'autres événements
- Bon réseau au sein de la société civile, de l'administration et du monde politique
- Connaissances et ressources en matière de mise en réseau et de relations publiques

- Expérience des processus participatifs et sensibilité dans les échanges avec les membres ayant une voix délibérative
- Volonté d'agir au nom du conseil et de le représenter vis-à-vis de l'extérieur
- Connaissances en français ou en allemand

IV) Critères relatifs à la composition du groupe de coordination et exigences envers ses membres

Élaborés et validés le 10 septembre 2025

Composition

- Au moins deux personnes ayant l'expérience de la pauvreté
- Diversité dans la représentation :
 - des cantons et des régions
 - du plurilinguisme
 - des genres
 - des domaines de travail (par ex. administration, ONG, recherche)
- Pas les mêmes organisations que celles représentées au sein du conseil
- Les critères relatifs à la composition du groupe ont le même poids que les exigences envers ses membres.

Exigences envers les membres

- Expérience et compétences pertinentes dans les domaines suivants :
 - Travail au sein de structures associatives
 - Planification financière / collecte de fonds
 - Gestion des ressources humaines (secrétariat)
 - Expérience des processus participatifs
- Disponibilité à partir de novembre 2025 (idéalement pour deux ans), en particulier durant la phase intensive de mise en place jusqu'au printemps 2026
- Les membres du groupe de coordination doivent croire aux objectifs et à la mission du conseil et être prêts à s'engager activement pour le soutenir.

V) Critères relatifs au processus de recrutement

Élaborés et validés le 10 septembre 2025

Communication et information

- Invitation aux séances d'information, qui auront lieu le 24 novembre 2025 à Berne (en allemand) et le 1^{er} décembre 2025 à Lausanne (en français)
- Mise à disposition (sur le site Internet, au moyen de flyers, etc.) des informations nécessaires pour les candidats, notamment :
 - Quelles langues seront parlées au sein du conseil et quelles doivent être les connaissances linguistiques de ses membres ? Les séances et documents seront-ils traduits ?
 - Quels seront les objectifs, le fonctionnement et le mode de travail du conseil ?
- Diffusion via des personnes et des canaux connus ; pas d'invitation de masse pour cette phase pilote

Processus de candidature

- Du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026
- Postulation au moyen d'un formulaire (à remplir par écrit ou par téléphone). Contenu :
 - motivation du candidat

- nombreuses questions sur ses intérêts, ses compétences, etc.
- max. 2 pages
- Proposer une aide pour remplir/envoyer le formulaire, ou organiser cette tâche au niveau régional
- Le groupe de coordination peut solliciter activement des personnes (par ex. si le nombre de candidatures provenant d'une région donnée est insuffisant).
- En cas d'incertitude, il peut mener des entretiens.

Choix des membres

- Le groupe de coordination choisit les membres du conseil sur la base des critères définis.
- Il détermine le nombre de membres et la composition exacte du conseil.
- Il prend sa décision par consensus.
- Enfin, il communique son choix.
 - Annoncer le choix et notifier les refus de manière transparente et respectueuse, en indiquant d'autres possibilités de s'engager (par ex. rejoindre le réseau).

VI) Sources consultées et rapports concernant le Conseil pour les questions de pauvreté

Tous les rapports publiés par la Plateforme nationale contre la pauvreté concernant la participation des personnes concernées se trouvent sur son site Internet : <https://www.contre-la-pauvrete.ch/participation>.

Chiapparini, Emanuela ; Schuwey, Claudia ; Beyeler, Michelle ; Reynaud, Caroline ; Guerry, Sophie ; Blanchet, Nathalie ; Lucas, Barbara (2020) : [Modelle der Partizipation armutsbetroffener und -gefährdeter Personen in der Armutsbekämpfung und -prävention](#) (Modèles de participation des personnes menacées ou touchées par la pauvreté à la prévention et la lutte contre la pauvreté, en allemand avec résumé en français).

Chiapparini, Emanuela ; Reynaud, Caroline ; Guerry, Sophie (2024) : [Conseil pour les questions de pauvreté en Suisse. Comment impliquer durablement les personnes ayant l'expérience de la pauvreté dans la politique suisse de lutte contre la pauvreté afin qu'elles y exercent une influence ? Proposition de structure de participation permanente élaborée avec des personnes ayant l'expérience de la pauvreté sur la base des résultats de la recherche scientifique. Partie 3 du rapport complet.](#)

Chiapparini, Emanuela ; Reynaud, Caroline ; Guerry, Sophie (2024) : [Comment impliquer durablement les personnes ayant l'expérience de la pauvreté dans la politique suisse de lutte contre la pauvreté afin qu'elles y exercent une influence ? Proposition de structure de participation permanente élaborée avec des personnes ayant l'expérience de la pauvreté sur la base des résultats de la recherche scientifique. Rapport complet](#), p. 5 à 10 (en allemand avec résumé en français).

Département fédéral de l'intérieur (2024) : [Projet de structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.](#)

Müller de Menezes, Rahel ; Chiapparini, Emanuela (2021) : [« Et si vous nous donniez la parole » – Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées. Bases et étapes de la participation des personnes concernées aux mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté](#), p. 14.

Saner, Fabian (2025) : Impliquer les pauvres dans la politique de lutte contre la pauvreté. In : Caritas, Almanach social 2025.